

# Invitation à une activité de formation continue



**Titre :** Les nouveautés en cardiologie liées aux SGLT2 et au diabète depuis janvier 2019

**No d'activité :** 70549

**Date :** mardi le 18 juin 2019

**Lieu :** restaurant Olivier

**Coordonnées :** 679, rue Adoncour, Longueuil

## Objectifs

À la fin de cette séance de formation les participants pourront:

- 1- S'INTERROGER sur l'incidence de l'insuffisance cardiaque et de la maladie CV chez le patient diabétique et leurs impacts sur le suivi à long terme des patients;
- 2- RÉVISER les récentes données CV en lien avec les SGLT2;
- 3- DÉCIDER de l'implication de ces nouvelles données dans leur prise en charge des patients diabétiques.

**Président de séance :** Dre Lise Chalut

## Horaire

2019-06-18	18:00	18:30	Autre	Arrivée et inscriptions	
2019-06-18	18:30	20:00	Conférence	Les nouveautés en cardiologie liées aux SGLT2 et au diabète depuis janvier 2019	Dr Simon Kouz, cardiologue
2019-06-18	20:00	21:00	Pause/Repas	Repas et échanges entre collègues avec développement de compétences transversales	

Veillez confirmer votre présence auprès de :

Mme Julie LeBlanc au 438-863-9768 ou à [julie.leblanc@astrazeneca.com](mailto:julie.leblanc@astrazeneca.com)

Mme Caroline Labrecque au 514-966-9976 ou à [caroline.labrecque@astrazeneca.com](mailto:caroline.labrecque@astrazeneca.com)

Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.50 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de AstraZeneca Canada

Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:

<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.